SECRETARIAT PERMANENT DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES
Récépissé n° 10/IS/DGI du 09 Avril 1975 -- Agréé par le Gouvernement suivant Convention du 30 Mars 1976
01 BP 131 Ouagadougou 01 Téléphone : (+226) 25 47 35 66 Burkina Faso

POINT FOCAL NATIONAL DES RESEAUX INTERNATIONAUX

RAPPORT DE L'ATELIER PAYS, PREPARATOIRE A LA COP21 DE PARIS VIA DESERTIF'ACTIONS 2015 A MONTPELLIER

9 et 10 avril 2015

TABLE DES MATIERES

I) INTRODUCTION ... 3
II) RAPPEL DU CONTEXTE ... 3
III) RAPPEL DE L'OBJECTIF GENERAL DE L'ATELIER ... 4
IV) RAPPEL DES OBJECTIFS SPECIFIQUES ... 4
V) RAPPEL DES RESULTATS ATTENDUS ... 5
VI) RAPPEL DE LA METHODOLOGIE ADOPTEE ... 5
VII) DEROULEMENT DE L'ATELIER: ... 6
1) Agenda de l'atelier et participation ... 6
2) Déroulement des travaux de l'atelier ... 6
2.1. Cérémonie d'ouverture ... 6
2.2. Présentation du RésaD ... 7
2.3. Changements climatiques et agriculture au Burkina Faso et dans la sous-région ... 8
2.4. Présentation de Désertif'Actions, ou la marche vers la COP 21 de paris ... 8
2.5. Changement climatique, lutte contre la désertification et la dégradation des terres ... 8
2.6. Objectifs de développement durable : quelles synergies entre les 3 conventions de Rio ... 9
2.7. Société civile plurielle et organisée pour peser face aux enjeux à venir. ... 9
2.8. Echanges avec les participants ... 10
2.9. Travaux en groupe ... 11
3) Positions et recommandations clés ... 11
3.1. Sur le changement climatique, lutte contre la désertification et la dégradation des terres ... 11
3.2. Sur les objectifs de développement durable : quelles synergies entre les 3 conventions de Rio ... 14
3.3. Sur la société civile plurielle et organisée pour peser face aux enjeux à venir. ... 16
3.4. Plan d'action de la société civile du Burkina Faso pour Montpellier ... 19
CIBLES ... 19
RECOMMANDATIONS ... 19
RESULTATS ATTENDUS ... 19
CONCLUSION ... 21
ANNEXES ... 21

I) INTRODUCTION

Le SPONG, point focal du Réseau Sahel Désertification (RéSaD) en partenariat avec le Centre d'actions et de réalisations internationales (CARI), a organisé du 9 au 10 avril 2015 à Ouagadougou, un atelier –pays préparatoire de la COP 21 qui aura lieu à PARIS en décembre 2015.
Cet atelier –pays est une étape intermédiaire de la marche vers la COP 21 de Paris en décembre 2015, et va produire des contributions qui alimenteront la rencontre internationale multi-acteurs du domaine de l'environnement dénommée Désertif'Action2015 à Montpellier en France du 10 au 13 juin 2015.
Cet atelier a réuni environ une quarantaine de participants issus de la société civile Burkinabè, des représentants des structures gouvernementales en charge des questions environnementales, des agents de l'Ambassade de France au Burkina, des représentants des collectivités territoriales et des membres du Conseil d'Administration du SPONG.
Cet atelier a connu quatre articulations principales à savoir :

- Une cérémonie d'ouverture présidée par son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de France au Burkina Faso ;
- Une série de quatre présentations (une faite par le CIRAD et les autres portants sur les trois axes thématiques) ;
- Les travaux de groupe (un groupe par axe thématique) ;
- Une plénière pour les présentations, discussions sur le travail en groupe, adoption des positions et recommandations de l'atelier pays.

L'animation des échanges a été assurée par monsieur Idrissa ZEBA, Coordinateur National du RéSaD Burkina.

II) RAPPEL DU CONTEXTE

L'année 2015 est marquée au niveau de l'agenda international par de nouvelles échéances déterminantes au niveau de la gouvernance environnementale et du développement durable, parmi lesquelles la 21ième conférence des Parties sur le changement climatique (CCNUCC) dans le mois de décembre 2015 en France, s'avère être une étape cruciale de la décennie pour la communauté internationale afin de parvenir à un accord qui fixe les engagements individuels et collectifs des pays au-delà de 2020.
Pour porter la voix de la société civile dans le domaine de la lutte contre la désertification et la dégradation des terres face aux changements climatiques lors de ces rencontres internationales et à la COP 21 de PARIS, le Centre d'actions et de réalisations internationales (CARI), ses réseaux et ses partenaires organisent une rencontre multi acteurs du 10 au 13 juin 2015 à Montpellier en France. Cette rencontre devra permettre à la société civile de

se regrouper et de construire un positionnement commun en vue des rendez-vous de la fin de l'année, et permettre au grand public d'être informé sur l'évolution des processus de désertification et dégradation des terres à travers le monde.
Cette rencontre multi acteurs sera un moment de production de contenus et de diffusion aussi bien dans un objectif de plaidoyer que dans un objectif d'information. Les contenus seront organisés autour de 3 axes de travail :
(1) Changement climatique et lutte contre la désertification et la dégradation des terres : ce que le climat doit à la terre !
(2) Objectif de développement durable : quelles synergies entre les 3 conventions de Rio ?
(3) Une société civile plurielle et organisée pour peser face aux enjeux à venir !
Dans le processus d'élaboration des contenus thématiques, plusieurs temps majeurs sont à considérer, dont le premier, qui consiste à l'organisation d'ateliers pays parles réseaux de la société civile du CARI dans les pays des 5 régions des Nations Unies, entre février et avril 2015, pour produire une première version des contenus attendus sur les 3 champs thématiques cités plus haut.
Cet atelier –pays est une étape intermédiaire de la marche vers la COP 21 de Paris en décembre 2015, et va produire des contributions qui alimenteront la rencontre internationale multi-acteurs du domaine de l'environnement dénommée Désertif'Action2015 à Montpellier en France du 10 au 13 juin 2015.
Les produits issus de la rencontre de Montpellier seront traduits en documents de position collective et de recommandations de la société civile puis valorisés à l'Assemblée Générale de l'ONU en Septembre, puis à la COP 12 de la CNULD d'octobre en Turquie, et à la COP 21 de la CNUCCC à Paris en décembre 2015.

III) RAPPEL DE L'OBJECTIF GENERAL DE L'ATELIER

Cet atelier avait pour objectif principal de permettre l'élaboration de positions communes et de recommandations partagées de la part de la société civile Burkinabè pour la COP 21 de PARIS.

IV) RAPPEL DES OBJECTIFS SPECIFIQUES

Cet atelier devait permettre de :

- Favoriser les échanges entre les acteurs de la société civile actives en environnement sur les enjeux du domaine de la lutte contre la désertification et du changement climatique;

- Donner la parole à des acteurs engagés dans le domaine au Burkina - Faso, dont les collectivités locales, qui ne pourront pas être présents à Desertif'Actions 2015 et à la COP 21 de PARIS ;
- Développer des positons et contributions sur les 3 axes de travail précités qui prennent en compte les spécificités – pays en vue de les porter à la COP 21 et aux autres espaces de dialogue et de prise de décisions du domaine.

V) RAPPEL DES RESULTATS ATTENDUS

Pour chaque axe de travail, l'atelier de concertation devait fournir :

- Des positions et recommandations des acteurs de la société civile burkinabè active en environnement sont développées et portées à la COP 21 via Desertif'Actions;
- Les acteurs et les réseaux de la société civile active en environnement mettent en place des mécanismes de coordination et concertation pour dorénavant porter des questions et enjeux nationaux communs.

VI) RAPPEL DE LA METHODOLOGIE ADOPTEE

L'objectif principal de cet atelier étant de permettre la production d'éléments de position et de recommandations de la société civile, le débat en forum était privilégié afin de faciliter les échanges entre participants. Il y'avait donc :

- Une présentation introductive du RéSaD ;
- Une présentation sur les contenus et enjeux de la COP 21 et de Désertif'Action;
- Une présentation des 3 axes de travail de Désertif'Action pour aller à la COP21 ;
- Des débats en plénière entre les participants ;
- Des travaux de groupe pour construire les positions et les recommandations suivant les axes 3 axes de travail prédéfinis.

Les travaux devaient être conduits par un modérateur assisté d'un rapporteur général.

A l'issue des travaux en groupe, chaque groupe devait produire et un papier de position, et des recommandations pour chaque axe de travail. Une plénière à l'issue des travaux de groupe devait valider les positions et les recommandations.

VII) DEROULEMENT DE L'ATELIER:

1) Agenda de l'atelier et participation

L'agenda de l'atelier s'est articulé en trois(3) grands moments : (i) la phase introductive ponctuée par la cérémonie d'ouverture et les communicatives, (ii) les travaux de groupes et (iii) les restitutions en plénières et l'adoption des recommandations.
Trente (30) personnes ont pris part à l'atelier dont six (06) femmes. Du profil des participants, on note outre les représentants de la société civile, des responsables de programmes sur la gestion durable des terres(CPP), le point - focale désertification du Burkina Faso, le secrétariat permanent du conseil national du développement durable (SP/CONEDD), l'ambassade de France, le centre international de recherche agronomique pour le développement (CIRAD), etc.

Vue des participants à l'atelier – pays.

2) Déroulement des travaux de l'atelier

2.1. Cérémonie d'ouverture

Elle a été ponctuée par deux (2) interventions majeures : l'allocution de bienvenue de Monsieur le président du Conseil d'administration du SPONG, Yongo NIGNAN et le discours d'ouverture de son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de France, Gilles THIBAULT.

Dans son intervention, le Président du SPONG a tout d'abord situé le contexte de cet atelier – pays avant de remercier son Excellence dont le pays a permis avec OXFAM et Autre Terre la tenue du présent atelier. Il a par la suite souhaité la bienvenue aux participants et une attention particulière aux travaux dont les résultats sont très attendus.

Dans son discours d'ouverture, l'ambassadeur de France au Burkina Faso, a d'abord rappelé que le monde est aujourd'hui en proie à des chocs climatiques qui accélèreront la dégradation des terres. Il a par la suite insisté sur le fait que la COP 21 de Paris devrait être le temps des engagements concrets des décideurs, de même que celui des actions des pays. Pour terminer son propos, il a souligné qu'il faut agir vite, ensemble, avec efficacité et plus d'ambition et de compromis.

De ce fait, il pense qu'il faut à Paris, un accord plus contraignant juridiquement, la participation de l'ensemble des pays, des initiatives multi – acteurs et des engagements financiers importants d'au moins 100 milliards de dollars d'ici à 2020. Et dans ce processus, selon lui, il faut aussi et surtout un engagement de la société civile pour donner la voix des communautés.

2.2. Présentation du RésaD

Cette communication a été faite par Monsieur Idrissa ZEBA, coordonnateur national du réseau Sahel désertification (RésaD), membre du Conseil d'administration du SPONG et directeur exécutif de l'ONG NATURAMA.

Sa présentation a porté sur (i) l'origine du RésaD, (ii) ses objectifs (iii) ses actions et (iv) la nécessité du réseautage.

L'on retient de sa communication que le RésaD, implanté au Mali, Burkina, Niger et en France, a pour objectif (i) d'établir une concertation au niveau national et international, (ii) de renforcer les capacités des acteurs locaux et des institutions, (iii) de contribuer aux politiques publiques de développement, et (iv) de mutualiser, capitaliser et communiquer à destination des acteurs impliqués. Durant les cinq (5) dernières années, le ResaD a œuvré au Burkina Faso à l'atteinte de ses objectifs avec des résultats forts encourageants.

2.3. Changements climatiques et agriculture au Burkina Faso et dans la sous-région

Faite par Monsieur patrice GRIMAUD, Directeur Régional du CIRAD Afrique de l'Ouest, cette communication a porté sur la recherche agronomique pour le développement à travers (i) un témoignage du changement climatique au Sahel illustré par l'élevage camelin, (ii) un exemple d'agriculture climato-intelligente : la régénération forestière et (iii) la recherche comme un outil d'aide à la décision : l'atlas du Sahel. L'on retient de sa présentation, que le changement climatique affecte de manière visible et sérieuse la Région Afrique de l'Ouest nécessitant des approches plus novatrices d'adaptation, d'atténuation et de résilience que nous devons réinterroger quotidiennement et les adapter à nos contextes en bonne intelligence avec des synergies multi –acteurs (société civile – recherche- secteur privé – collectivités territoriales – Etat, etc.)

2.4. Présentation de Desertif'Actions, ou la marche vers la COP 21 de paris

Cette présentation qui avait pour objet d'informer les participants sur le contenu et les enjeux de la rencontre « Desertif'Actions de Montpellier, du 10 au 13 Juin 2015, a été faite par Monsieur TIEMTORE Sylvestre N., Coordonnateur du SPONG. Elle a porté sur :

(i) les enjeux de la rencontre et l'agenda international sur les questions environnementales en 2015, (ii) les axes de travail qui y seront discutés, ainsi que (iii) les types de manifestations qui y seront développés.

2.5. Changement climatique, lutte contre la désertification et la dégradation des terres

Assuré par Monsieur Alassane G. TOURE, point Focal Convention Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification, cette présentation a porté sur (i) des clarifications conceptuelles des notions de sol et de terre, (ii) les manifestations du changement climatique, (iii) les services fournis par les sols, (iv) ce que le climat doit à la terre, et (v) les sols et le

climat : la voie à suivre. L'on retient de cette communication, que le climat doit beaucoup à la terre et réciproquement. Il faudra donc une attention particulière sur la gestion durable des terres (GDT) au niveau des pays comme le Burkina Faso où l'on assiste à une dégradation continue et accélérée des terres au lieu de nous perdre dans des combats titanesques comme les crédits carbone, les mécanismes de développement propre(MDP), les mécanismes du pollueur – payeur.

2.6. Objectifs de développement durable : quelles synergies entre les 3 conventions de Rio

Cette communication a été comme la précédente livrée par Monsieur Alassane G. TOURE, point Focal Convention Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification. Elle s'est articulée autour de deux points, (i) les similitudes entres les trois conventions et (ii) des propositions d'activités communes aux Conventions environnementales.

L'on retient de cette présentation que les trois (3) conventions doivent être abordées en bonne intelligence car la désertification, le changement climatique et la biodiversité sont indissociablement liées. Les cloisonner, reviendrait à aborder les défis du développement avec des œillères.

2.7. Société civile plurielle et organisée pour peser face aux enjeux à venir.

Présentée par Monsieur Ernest COMPAORE, représentant de la société civile francophone au comité exécutif de TerrAfrica, cette communication a porté sur (i) la place de la société civile dans la riposte aux problèmes environnementaux à l'échelle internationale, africaine et nationale,

(ii) la contribution de la société civile, et (iii) les enjeux/défis qui attendent la société civile.

L'on retient de cette intervention les instruments légaux qui consacrent une place de choix à la participation de la société civile au plan international comme national. C'est donc à elle de s'organiser pour les occuper efficacement malgré les défis qui se posent à elle. Pour ce faire, Monsieur COMPAORE pense que la société civile doit (i) être compétente, (ii) participer aux cadres de dialogue et de prise de décisions, (iii) parler d'une même voix, et (iv) développer des thèmes pertinents de plaidoyer.

2.8. Echanges avec les participants

Durant ces présentation les participants sont intervenus, certains pour poser des questions, d'autres pour faire des suggestions et dont les plus importantes ont porté sur :

- Le format et les modalités d'accès aux fiches de capitalisation des bonnes pratiques en gestion durable des terres, changement climatique et conservation de la biodiversité du RésaD –Burkina Faso ;
- Le choix de localiser la coordination générale du RésaD en France et pas en Afrique ;
- Les conditions d'adhésion au ResaD et les pays membres actuels;
- L'explication de l'agriculture climato-intelligente et les raisons du choix du dromadaire comme aniamal de trait ;
- La nature des essences à choisir pour la régénération naturelle assistée (NRA) pour y pratiquer l'agriculture ;

- L'explication de la notion des gaz à effet de serre et l'incidence de l'agriculture africaine et Burkina Faso dans leur production ;
- Les raisons de la descente des chameux aux pays du Sud de l'Afrique et l'impact de l'attelage camélien sur la production agricole ;

- Le lien entre les pathologies émergente dans l'élévage et le changement climatique ;
- Les missions et partenaires du CIRAD ;
- Les conditions de la participation à la consultation en ligne de désertif'Actions ;
- La manière de s'organiser pour se faire entendre au niveau de la société civile ;
- La voie à suivre pour bénéficier des appuis des conventions ;
- La nécessité pour le Burkina Faso de mettre l'accent la séquestration du carbone dans le sol pour gérer durablement ses terres.

2.9. Travaux en groupe

Après les présentations liminaires qui avaient pour objet d'informer les participants sur les contenus et enjeux des axes de travail, les participants ont été répartis en trois (3) groupes suivant les trois (3) axes de travail afin de dégager des positions et recommandations pour la suite des réflexions.
Les points ci –dessous donnent le contenu des changes des travaux des différents groupes.

3) Positions et recommandations clés

3.1. Sur le changement climatique, lutte contre la désertification et la dégradation des terres

Sur la compréhension des liens entre gestion des terres et changement climatique,

Il y a un lien :

- Du fait que le changement climatique (CC) influence la gestion des terres à cause des effets pervers ;
- En améliorant la gestion des terres on peut atténuer les effets du CC ;
- Le lien très fort des effets du CC sur la gestion des terres mais l'inverse n'est pas très visible par la base et les politiques ;
- Les actions anthropiques aggravent les effets du CC: les mauvaises pratiques accélèrent les effets du CC
- L'agriculture intelligente avec les bonnes pratiques réduisent les effets néfastes du CC ;
- La bonne ou mauvaise gestion des terres influencent positivement ou négativement les effets du CC.

Sur pourquoi et comment prendre en considération les évolutions démographiques dans nos interventions?
L'atelier a trouvé les raisons suivantes :

- … Plus la démographie s'accroît, plus il y a une pression sur les ressources
- … il y a les besoins multiples et nouveaux à satisfaire
- … pour prévenir les conflits
- … pour mieux planifier les actions
- … influencer les CC

Quant à la manière pour y parvenir, les participants pensent qu'il faut :

- Intégrer les évolutions démographiques dans les outils de planification du développement : de la base au niveau global à travers une gestion participative et planifiée des besoins ;
- investir dans la gestion durable des terres pour prendre en compte les surplus de naissances.

Sur quelles voies considérer pour favoriser l'adaptation au changement climatique

Les participants proposent en termes d'actions d'adaptation ou d'atténuation :

- Technologies de récupération et de gestion des sols et des eaux: Zaï, Demi-lune, Cordons pierreux, Compost, semences améliorées, bassins d'irrigation (BCR), bio digesteur, RNA, agroforesterie, scarification, tapis herbacé, bio pesticides, pratiques agro écologiques, haies vives ;

Pour les modèles innovants à promouvoir, les participants proposent :

- Zaï mécanisé ;
- Semences améliorées ;
- Semis à sec: enrobage des graines avec de l'argile ;
- Bio digesteur ;
- Bassin de Collecte d'Eau de Ruissellement ;
- Confection du Compostage en tas ;
- GIPD / Contrôle écologique des ravageurs ;
- Régénération Naturelle Assistée ;
- Utilisation du Compost plus ;
- Irrigation goutte à goutte.
- Sur la pertinence de l'agro écologie, les participants, pensent que:
- elle participe à la gestion durable des terres et des ressources naturelles ;
- elle facilite une intégration agriculture – élevage ;
- elle s'appuie sur les intrants locaux et savoirs endogènes ;
- elle assure une équité dans la répartition des ressources.
- Sur la pertinence de l'agropastoralisme, les participants pensent, qu'il :
- renforce l'intégration agriculture – élevage qui inclut les terres cultivées et les zones de pâturage ;
- renforce la complémentarité entre les 2 activités, ce qui atténue les conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Sur les nouveaux Concepts, les participants pensent que :

- ils existent et sont suscités par des chercheurs lors des travaux: sujets de recherche ;
- ce sont des termes de recherche et des idées générées et partagées dans les laboratoires de recherches, soit par les actions de terrain, soit lors des conférences ou réunions internationales
- les contenus existent et constituent un habillage ;
- sont un phénomène qui mobilise plus les bailleurs ;
- Concepts défendus par des écoles: avec des droits de propriété ;
- ces concepts influencent la rédaction des projets et programmes ;
- ces concepts contribuent à complexifier les problèmes ;
- il faut tenir compte de la spécificité dans l'élaboration des projets et programmes ;
- ces concepts induisent des biais dans la communication avec les acteurs ;
- Il faut s'intéresser à ces évolutions conceptuelles parce qu'ils constituent des conditionnalités pour accéder aux financements ;
- Il faut que nous revendiquions nos places dans les rencontres internationales d'où l'idée de comprendre et maîtriser les concepts : pour apporter ta

contributions ;

- La société doit prendre ces concepts en compte dans les projets et programmes pour pouvoir les vulgariser ;
- La société doit revoir notre rôle pour ne pas être en déphasage ;
- La société doit travailler à faire connaître et accepter nos concepts dans d'autres cieux ;
- La société doit savoir prendre le positif dans les concepts nouveaux pour enrichir notre vécu.

En termes de recommandations sur cet axe, les participants demandent :

- d'intégrer les actions d'adaptation au CC dans les projets, programmes et actions de développement ;
- de relire les programmes et plans d'actions existants (PNA Révisé) et les intégrer dans les documents de référence tels: PNSR, SCADD ;
- de faire du CC une priorité au niveau national et dégager des moyens substantiels pour y faire face ;
- de renforcer la synergie Etat-OSC en mettant en exergue le principe de subsidiarité ;
- de renforcer la coopération Recherche-OSC pour proposer des solutions aux difficultés liées au CC (consortium de Recherche-Action qui implique les populations à la base) ;
- de vulgariser et faciliter l'accès aux énergies renouvelables aux exploitants agricoles (agriculture familiale) ;
- que la Recherche nationale travaille à s'approprier les nouveaux concepts et à faciliter la compréhension par les OSC ;
- que les OSC travaillent à s'approprier les concepts nouveaux pour une vulgarisation auprès de la base.

En termes de positions, sur cet axe, les participants souscrivent:

- au renforcement de la coopération Recherche-OSC pour proposer des solutions aux difficultés liées au CC (consortium de Recherche-Action qui implique les populations à la base) ;
- à la vulgarisation et à la facilitation de l'accès aux énergies renouvelables aux exploitants agricoles (agriculture familiale) ;
- Aux nouveaux concepts mais demandent leur adaptation à notre réalité et compréhension.

3.2. Sur les objectifs de développement durable : quelles synergies entre les 3 conventions de Rio

Sur les connexions existantes entre les trois conventions, les participants ont trouvé que :

- les trois conventions traitent toutes des questions environnementales : leurs problématiques ont tous des origines anthropiques (surexploitations des ressources, pression démographique....).
- la philosophie commune reste la responsabilité commune mais différenciée des pays et équité inter et intra- générationnelle ;
- les trois conventions traitent des problématiques complémentaires et qui sont liées de cause à effet.

Sur pourquoi et comment plus de synergie est souhaitable et les raisons pour lesquelles la société civile souhaite favoriser une plus grande connexion entre les trois conventions, les participants pensent que :

- en terme d'actions , les interventions pour le traitement des questions interagissent les unes sur les autres et comme les ressources financières sont limitées, la synergie entre les actions permet d'atteindre les objectifs avec des moyens financiers conséquents ;
- une meilleure synergie voudrait alors dire que les interventions doivent respecter et intégrer les principes de réciprocité et de complémentarité entre les trois conventions ;
- Cela est important pour plus d'efficacité d'actions sur le terrain, cela permet un traitement global des problèmes environnementaux ;
- On peut donc imaginer une synergie en terme de mutualisation des ressources financières (système de financement intégré) et l'expertise technique des acteurs.

Sur les niveaux de synergie possible entre les trois conventions, il faudrait une synergie au niveau politique et institutionnel et une synergie au niveau de la société civile.Au niveau politique et institutionnel, il faut des synergies dans la mise œuvre opérationnelle de programmes nationaux et régionaux.Donc il faut voir la synergie en terme de mécanisme financier et de similitude en terme de gouvernance dans le traitement des problématiques environnementales pour ce qui concerne les trois conventions.

Au niveau de la société civile, il faudrait une étroite collaboration entre les trois acteurs des OSC,notamment les organismes de recherches, les collectivités territoriales et les ONGs et associations de développement.

Sur les leviers opérationnels mobilisables, il y'a deux niveaux:, nous avons les cadres et les programmes et projets.Pour ce qui concerne les cadres institutionnels au niveau continental: le NEPAD, TERRAFRICA. Au niveau sous-régional: le CILSS, le UEMOA, la CEDEAO....

Au niveau des acteurs non-gouvernementaux: on a les différentes plateformes, WWF, UICN. Au niveau des programmes : l'Initiative Grande Muraille Verte, Programme Gestion Durable des Terres de TERRAFRICA; la Politique

Environnementale de l'UEMOA dont le PER et PCD.

Sur comment se servir de l'existant pour permettre la mise en place d'une meilleure synergie, les participants pensent qu'il :

- faut créer la concertation entre les institutions, les différentes parties prenantes et les projets et programmes ;
- faut élaborer des programmes harmonisés pour plus d'efficacité et éviter la duplication.

Sur les axes transversaux opérationnels pour l'action commune aux trois conventions, les participants pensent qu'il faut :

- relire les plans d'actions de manière à intégrer les dimensions d'interventions des trois conventions. Ceci peut s'exécuter à travers la recherche de la convergence institutionnelle;
- réviser les outils de mise en œuvre pour une cohérence des trois conventions; la mise en cohérence des projets et programmes.

Sur les types d'acteurs pour réaliser ces actions prioritaires, les participants proposent :

- les états pour élaborer des politiques allant dans le sens de la convergence des trois conventions;
- le secteur privé pour accompagner par leurs ressources financières et expertise techniquela mise en œuvre des trois conventions;
- les organismes de recherches pour éclairer la prise de décision;
- la société civile pour le plaidoyer, le lobbying et la mise en œuvre des actions;
- les Partenaires Techniques et Financiers pour leur accompagnement aux actions;
- les institutions sou-régionales pour l'élaboration des outils, l'appui-conseil aux états et leur implication effective dans les négociations.

En termes de recommandations, les participants, demandent:

- une synergie plus visible au niveau international à travers le PNUE, au niveau continental que la synergie soit portée par une commission de l'UA; au niveau sous-régional par une commission de la CEDEAO et au niveau national par le Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable ;
- une révision des outils nationaux de mise en œuvre (PANA, PAN/LCD, SNB....) pour les mettre en cohérence dans le sens de la synergie des trois conventions ;
- aux institutions régionales et internationales la mise en cohérence des outils et des projets et programmes dans l'optique d'une plus grande synergie pour un impact visible.
- A la société civile de mettre en place un mécanisme de coordination des plateformes existantes en établissant la cartographie des acteurs et faciliter la concertation entre eux.

Sur le plaidoyer, il faut:

- un renforcement de capacité des OSC;
- un appui à la participation des délégations officielles et des OSC aux rencontres et aux négociations internationales;
- développer une meilleure implication des OSC dans la mise en œuvre des projets et programmes;
- la valorisation des bonnes pratiques.

En termes de positionnement en vue de favoriser une meilleure coordination, les OSC s'engage a être une société civile compétente, qui participe, qui parle d'une même voix et qui élabore des thèmes pertinents de plaidoyer.

3.3. Sur la société civile plurielle et organisée pour peser face aux enjeux à venir.

Sur la compréhension commune de la société civile, son émergence et les leçons à tirer, les participants trouvent qu'il existe une multitude d'acteurs de la société civile : associations, organisations paysannes, ONG qui doivent travailler en synergie pour faire face aux enjeux du changement climatique, société civile bien structurée. Cette société civile africaine trouve son émergence avec l'avènement de la démocratie (liberté publique), sous l' impulsion/l'injonction des puissances occidentalesqui exigent l'implication de la société civile. Les leçons à tirer de ce processus, montrent :

- l'existence de liberté d'association mais parfois bâillonné ;
- le déficit de prise en compte des observations de la société civile dans les sphères de décisions ;
- l'intrusion du politique dans le milieu de la société civile pour défendre ses intérêts ;
- la désorganisation des acteurs de la société ;
- le manque des moyens de la société civile ;
- la faible organisation en réseau : peu d'engagement, manque de cohésion ;
- l'ouverture des libertés publiques n'a pas été suivie par des instruments pour accompagner la participation de la société civile ;
- l'existence d'une concurrence entre les acteurs de la société civile et

l'Etat pour l'accès au financement ;

- la mauvaise volonté dans l'implication de la société civile ;
- La participation aux espaces est une conquête et non un don;
- la qualité de la participation confère l'autorité et le repsect de la société civile ;
- l'efficacité des outils de contestation est à remettre en cause.

Sur les voies d'action pour travailler à l'échelle des territoires, pour plus de synergie et de cohérnece, les participants proposent :

- la concertation entre les acteurs pour éviter les chevauchements ;
- L'opérationnalisation des cadre de concertations existants ;
- La création des cadres de concertation entre les acteurs de la société civile ;
- La dynamisation des cadres de concertation existants ;
- La création de passerelles entre les OSC du niveau local et le niveau national ;
- La nécessité de la mise en réseau thématique des OSC et/ou une coordination par territoire des OSC pour parler d'une même voix et répondre au besoin de structuration des OSC.

Sur comment intégrer la question de la décentralisation dans les territoires en Afrique, les participants pensent :

- qu'il faut déjà une approche concertée des OSC qui agissent comme groupe d'acteurs pour avoir droit au chapitre dans les collectivités territoires ;
- qu'il faut que les OSC participent au processus de planification, d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des politiques et plans locaux de développement;
- que les OSC doivent aligner leurs actions aux priorités des collectivités territoriales ;
- que les OSC doivent appuyer le renforcement des capacités des OSC et peuvent faire des consortia avec les collectivités territoriales pour la mobilisation de financements innovants pour le développement locales ;
- que les OSC doivent plaider pour un attelage décentralisation/déconcentration;
- qu'Il faut une redevabilité réciproque de tous les acteurs du territoire qui facilitera aussi la capitalisation des actions.

Sur comment construire les actions de plaidoyer en multi acteurs et avoir plus de crédibilité ; les participants pensent qu'il faut :

- avoir un objectif commun, stratégie commune ;
- une bonne distribution des rôles et des responsabilités avec une implication de tous ;
- un partage équitable des couts liés au plaidoyer ;
- clarifier le portage du plaidoyer pour éviter les conflits de leadership.

Sur les limites des actions dans les territoires, les participants notent :

- Les risques de duplications des projets ;
- Les conflits d'intérêts/leadership entre acteurs ;
- Le manque de ressources ;
- La faible capacité de gestion du partenariat.

Sur la place du secteur privée, les participants pensent qu'ils doivent :

- Etre des partenaires privilégiés à suivre de près pour comprendre ce qu'il fait et influencer sur leurs politiques ;
- apporter leurs contributions pour faire avancer les recherches (expertise, finances).

En termes de positions sur cet axe, les participants disent :

- Adhérer à l'approche holistique dans les projets ;
- Considérer chaque territoire comme une entité spécifique avec ses réalités environnementales, culturelles et sociales
- Adhérer à l'appui aux réseaux (réseautage)
- être disponibles à collaborer avec le secteur privée qui a un rôle à jouer dans les conventions mais cette collaboration doit être encadrée ;

En termes de recommandations, les participants demandent :

- de créer des réseaux et/ou appuyer les réseaux et des coalitions durables de la société civile ;
- de créer une cellule de veillepour le partage et la diffusion des informations sur les appels à proposition à l'endroit de la société civile ;
- d'encourager les projets et programmes à prévoir des lignes budgétaires pour l'animation et la participation des acteurs aux cadres de concertation ;
- aux PTFde prévoir dans les lignes directrices un temps suffisant pour la consultation des bénéficiaires dans le processus d'élaboration des projets ;
- au secteur privé de s'aligner sur les priorités nationales et respecter les cahiers de charge ;
- Un secteur privé qui fait la promotion des valeurs des conventions ;
- Un privé qui accepte endosser sa responsabilité environnementale et sociale ;
- Que l'Etat veille au respect par les multinationales des clauses de départ.

3.4. Plan d'action de la société civile du Burkina Faso pour Montpellier

Au sortir des restitutions des travaux de groupe, un comité de suivi a été mis en place en vue de faire une synthèse de recommandations et positions pour en extraire celles prioritaires. Le tableau ci – dessous s'efforce de répondre à cette exigence :

Recommandations

CIBLES	RECOMMANDATIONS	RESULTATS ATTENDUS
Secrétaires exécutifs des 3 conventions	Une synergie entre les 3 conventions, mise en œuvre par : le PNUE au niveau des Nations Unies, l'UA au niveau africain et les institutions sous-régionales d'intégration (CEDEAO, CEMAC, SADC) à l'échelle sous-régionale	La synergie entre les 3 conventions de Rio est réalisée
Etats Parties	Mainstreaming des enjeux des trois conventions dans chaque outil national de mise en œuvre (PAN/LCD, PANA, SCADD, PNSR, etc.) et dans les projets/programmes qui en découlent, et prédominance des conventions sur les autres outils législatifs (code minier, etc.)	Les enjeux des 3 conventions sont pris en compte dans chaque outil de mise en œuvre et dans chaque projet/programme qui en découle et les outils législatifs (codes) sont arrimés aux conventions.
Etat	Renforcer la synergie Etat-OSC en mettant en œuvre le principe de subsidiarité	L'Etat et les OSC mettent en œuvre des actions complémentaires
ONG/Associations	S'approprier les concepts nouveaux en vue de leur application sur le terrain	Les concepts nouveaux sont traduits en réalisations sur le terrain
OSC	Mettre en place un mécanisme de coordination efficace	L'action des OSC est plus visible grâce à une bonne coordination de leurs plateformes
OSC	Renforcer les capacités opérationnelles	Les OSC sont

		compétentes et développent des plaidoyers/lobbying sur des thèmes pertinents
OSC	Participer de manière efficace aux cadres, décisions, mises en œuvre et évaluations	La contribution efficace des OSC aux cadres, décisions, mises en œuvre et évaluations est reconnue.
Pouvoirs locaux	Trouver des solutions aux problèmes de pollution, gestion durable de l'eau (potable et productive) et d'accaparement des terres	Des mesures sont mises en œuvre pour arrêter la pollution et l'accaparement des terres.
PME	Contribuer à mettre en œuvre les projets/programmes prioritaires	L'impact positif des projets/programmes prioritaires est plus visible
Grosses sociétés privées	Montrer plus d'égards pour l'environnement	Les grosses sociétés privées ont mis en œuvre des mesures d'atténuation et de réparation de leur impact négatif sur l'environnement
Plateformes de promotion de la GDT (TerrAfrica, Equator Initiative, UNSO, CILSS, WOCAT, ENDA, CNABio etc.)	Valoriser les bonnes pratiques de GDT	Les bonnes pratiques de GDT sont documentées, partagées et transférées.
Organismes de recherche	Renforcer la collaboration avec les OSC et avec les OP pour la recherche action paysanne pour une contribution pertinente à la prise de décision	L'expertise des organismes de recherche éclaire les prises de décisions
Institutions sous-régionales d'intégration	Mettre en cohérence les outils et les projets/programmes sous-régionaux dans l'optique d'une plus grande synergie pour un impact visible	Les projets/programmes sous-régionaux donnent des résultats satisfaisants du fait de leur mise en cohérence

PTF	Accompagner financièrement et techniquement les acteurs et les projets/programmes	Les différents acteurs et projets/programmes peuvent atteindre leurs objectifs

Nos prises de position :

1) La société civile est un acteur incontournable pour l'atteinte des objectifs des conventions de Rio.

2) Des actions concrètes sur le terrain, plutôt qu'une succession de concepts, dont l'impact est peu évalué.

3) Seule une franche collaboration entre les décideurs, la recherche, le secteur privé, les OSC et les pouvoirs locaux permettra d'atteindre les objectifs des conventions de Rio.

4) Responsabilité commune, différenciation dans les engagements, équité dans l'allocation des moyens.

CONCLUSION

L'atelier – pays du Burkina Faso des 9 et 10 Avril aura permis aux acteurs nationaux d'échanger sur les questions environnementales en lien avec la COP 21 via la rencontre Desertif'Actions de juin à Montpellier. Ces conclusions participeront à l'élaboration de message à dimension plus grande pour la société civile mondiale mais serviront aussi au débat national. Cela a été possible grâce aux appuis de la France, d'OXFAM et d'Autre Terres que nous ne cessons de remercier.

ANNEXES

TDR de l'atelier –Pays
Consignes des travaux de groupe
Résultats des travaux de groupe
Présentations
Allocution du Président du Conseil d'administration du SPONG
Discours de SEM Monsieur l'ambassadeur de France
Liste des participants